

LISTE DES FAUSSES PROMESSES INTERDITES

Mobile

- ✓ Mobile offert sans indiquer qu'il y a un EDP
- ✓ Calcul des frais de résiliation avec communication montants erronés
- ✓ Informer le client d'un rappel au SC pour renégocier le tarif après la période promotionnelle
- ✓ Bouygues Telecom prend en charge les frais de résiliation à hauteur de 100 euros
- ✓ Gratuité de la carte SIM alors que 1€ sur 1^{ère} facture
- ✓ Pas d'annonce du tarif de l'après période promotionnelle
- ✓ Placement d'un forfait en laissant penser au client que c'est un renouvellement, alors que c'est une nouvelle ligne

Fixe

- ✓ Pas d'annonce du tarif de l'après période promotionnelle
- ✓ Informer le client d'un rappel au SC pour renégocier le tarif après la période promotionnelle
- ✓ Annoncer une communication de fin de promo sur les options FAI, alors qu'il n'en est rien
- ✓ Nous prenons en charge votre dernière facture de votre opérateur actuel
- ✓ Indiquer au client que Bouygues Telecom se charge de résilier le contrat auprès de l'opérateur cédant sans récupérer le code RIO
- ✓ Promesse remise B.IG alors que le client détient une offre non éligible
- ✓ Promesse de recevoir des équipements non fournis avec l'offre proposée (ex: Wifi6E pour la série spéciale)
- ✓ Vous gardez ce tarif « à vie »
- ✓ Promesse remise B.IG erronée